

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°2026-02-26-019

PUBLIÉ LE 26 FÉVRIER 2026

Sommaire

DDFIP / Service Stratégie Contrôle de Gestion

72-2026-02-23-00001 - Direction Finances Publiques Sarthe - délégation
contentieux et gracieux fiscal - équipe de renfort (2 pages)

Page 3

DDFIP

72-2026-02-23-00001

Direction Finances Publiques Sarthe - délégation
contentieux et gracieux fiscal - équipe de renfort

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE LA SARTHE

PVR-2026-02-23

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

L'Administrateur de l'État, Directeur départemental des Finances publiques de la Sarthe,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Jean-Baptiste ROBIN	inspecteur	30 000 €	30 000 €
Antoine BALEMBOIS	contrôleur	20 000 €	20 000 €
Frédéric COLAS	contrôleur	20 000 €	20 000 €
Servane LEZEC	contrôleur	20 000 €	20 000 €
Laurence PLANCHET	contrôleur	20 000 €	20 000 €
Vincent PIHAN	contrôleur	20 000 €	20 000 €

Article 2

La présente délégation abroge et remplace celle du 17 novembre 2025 et prend effet au 23 février

2026. Elle sera publiée au recueil des actes administratifs du département de la Sarthe.

Au Mans, le 23 février 2026

L' Administrateur de l'État,
Directeur départemental des Finances publiques de la Sarthe,
Signé

Stéphane COURTIN